

# Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026

26 juillet 2024  
Français  
Original : anglais

## Deuxième session

Genève, 22 juillet-2 août 2024

### **L'énergie nucléaire : une voie vers le zéro émission nette**

**Document de travail présenté par l'Arménie, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, le Chili, la Croatie, El Salvador, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Géorgie, la Hongrie, le Japon, les Pays-Bas (Royaume des), la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Türkiye**

1. L'Arménie, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, le Chili, la Croatie, El Salvador, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Géorgie, la Hongrie, le Japon, les Pays-Bas (Royaume des), la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Türkiye réaffirment leur confiance dans le nucléaire civil en tant qu'outil permettant d'atteindre les objectifs de développement durable, de concrétiser les engagements énoncés dans l'Accord de Paris et de réaliser les objectifs collectifs en matière de climat, y compris la neutralité carbone.
2. Au même titre que le désarmement et la non-prolifération, l'utilisation de l'énergie et des technologies nucléaires à des fins pacifiques est un pan essentiel de la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous réaffirmons que nous appuyons fermement le droit inaliénable de tous les États parties au Traité sur la non-prolifération de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément au Traité.
3. Dans cette optique, nous restons déterminés à promouvoir l'énergie nucléaire comme une solution efficace, combinée aux énergies renouvelables, pour atteindre nos objectifs en matière de climat. Toutes les technologies disponibles ne reposant pas sur les énergies fossiles joueront un rôle dans la décarbonation de notre bouquet énergétique. Parmi elles, l'énergie nucléaire, qui est abordable et durable et émet peu de carbone, peut réduire la dépendance aux combustibles fossiles et assurer la sécurité énergétique du monde. Flexible et non intermittente, elle contribuera à résoudre la crise climatique et à répondre à la demande croissante d'électricité de demain. En outre, ses applications couvrent un large éventail d'autres besoins, tels que la production de masse d'hydrogène décarboné, la valorisation de la chaleur fatale et la désalinisation de l'eau.
4. S'il faut promouvoir les technologies existantes, il reste essentiel d'innover dans le domaine de l'énergie nucléaire pour répondre aux nouveaux besoins en matière



d'énergie nucléaire, limiter au minimum la production de déchets radioactifs et continuer à accomplir des progrès en matière de sûreté nucléaire. Les petits réacteurs modulaires, en plus des grands réacteurs, d'autres réacteurs avancés dotés de systèmes de sécurité perfectionnés et, au cours des prochaines décennies, les promesses de la fusion nucléaire sont autant d'outils qui méritent d'être explorés pour déployer l'énergie nucléaire dans le monde entier en respectant les normes les plus strictes en matière de sûreté, de sécurité et de garanties. Nous restons déterminés à continuer d'œuvrer à la recherche et au développement de ces nouvelles technologies, à partager les connaissances issues de l'utilisation de réacteurs de recherche et à favoriser l'échange de meilleures pratiques et de compétences au sein de la communauté scientifique, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) jouant un rôle fondamental dans la promotion de la coopération internationale.

5. Nous soutenons l'utilisation sûre, sécurisée et efficace des réacteurs existants pour faire face à la crise énergétique actuelle, notamment en prolongeant en toute sécurité leur exploitation à long terme, ainsi que l'élaboration et la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, tels que les petits réacteurs modulaires et d'autres réacteurs avancés, conformément aux normes de sûreté et aux orientations en matière de sécurité nucléaire de l'AIEA.

6. Nous réaffirmons le rôle central que l'AIEA joue dans le renforcement et la coordination de la coopération en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et dans la fourniture d'assurances que les matières et les installations nucléaires ne sont pas détournées d'activités pacifiques. Nous appuyons les activités que l'AIEA mène pour faciliter l'utilisation pacifique des technologies nucléaires d'une manière sûre, sécurisée et durable. Nous sommes favorables à l'élaboration, en coordination avec d'autres États et l'AIEA, de normes et d'orientations internationalement reconnues en matière de sûreté et de sécurité nucléaires pour le déploiement des technologies de nouvelle génération, y compris les petits réacteurs modulaires et d'autres réacteurs avancés.

7. Le Traité sur la non-prolifération offre un cadre qui permet un développement responsable, sûr et sécurisé de l'énergie nucléaire. Nous restons attachés à la mise en œuvre des normes les plus élevées en matière de garanties et d'orientations relatives à la sûreté et à la sécurité nucléaires, en coordination avec l'AIEA et en tenant compte du cadre juridique international pertinent en matière nucléaire, afin de garantir et de renforcer la confiance du public dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

**Les objectifs poursuivis au cours du cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2026 seront les suivants :**

a) Continuer à partager avec le grand public des informations sur l'énergie nucléaire et à promouvoir la transparence dans ce domaine, notamment en participant activement à des manifestations majeures liées à l'énergie nucléaire, à la diversité de ses utilisations pacifiques, à son utilisation sûre et sécurisée en tant que source d'énergie de base, et à son rôle fondamental, avec les énergies renouvelables, dans la transition énergétique, en vue de garantir et de renforcer la confiance de l'opinion publique ;

b) Continuer d'aider pleinement les organisations internationales et en particulier l'AIEA à participer aux grandes conférences internationales telles que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

c) Promouvoir la mise en œuvre des normes et des orientations les plus strictes dans le domaine de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires afin de

garantir une gestion responsable, sûre et sécurisée des installations nucléaires dans le monde entier ;

d) Promouvoir l'égalité des genres et aider les femmes à accéder à des postes clés dans l'industrie nucléaire, et mobiliser les jeunes scientifiques pour maintenir et renforcer les ressources humaines, les compétences et les connaissances dans le domaine de l'énergie nucléaire, notamment en soutenant des initiatives telles que le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie et le programme Lise Meitner.

---